

Charte de bon usage des ressources en informatique de l'Université de la Méditerranée

(Charte validée par le Conseil d'Administration du 26/1/99)

Préambule

Les équipements informatiques de l'Université de la Méditerranée sont dédiés à l'enseignement, à la recherche, aux services techniques et administratifs de l'Université.

Ces équipements sont de nature diverse : ordinateur personnel, la plupart du temps sous la responsabilité directe de leur utilisateur ; serveurs de données gérés par des administrateurs système ; équipements communs de réseau dont l'exploitation est assurée par les administrateurs de réseaux du site.

Le réseau de l'Université de la Méditerranée interconnecte les réseaux locaux de ses composantes par des points d'accès au réseau régional R3T2.

La plupart des équipements informatiques sont reliés en réseau local, et par cet intermédiaire au Réseau National de L'enseignement et de la Recherche (RENATER). De ce fait ils sont connectés au réseau mondial Internet.

Tout utilisateur d'équipement connecté au réseau appartient à une vaste communauté, ce qui implique de sa part le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite ; l'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur peuvent avoir des conséquences graves pour la communauté.

La présente charte définit les droits et les devoirs de chacun et représente un engagement entre l'utilisateur et les autorités de l'Université. Elle est supposée connue de tous, et elle fait partie intégrante du règlement intérieur de l'Université.

Le centre de ressources informatique de l'Université de la Méditerranée (C.I.S.C.A.M.) assure la gestion du réseau de l'établissement.

L'organisation du C.I.S.C.A.M. est décrite sur le site à l'adresse suivante : "<http://ciscam.univ-mrs.fr/>"

Chacun pourra y trouver les noms et coordonnées des responsables de sites et des correspondants de sécurité.

L'Université de la Méditerranée a adopté la charte de déontologie RENATER. Cette charte est jointe en annexe au présent document. On pourra y trouver la liste informative des infractions susceptibles d'être commises sur le réseau.

Les différents acteurs.

Du point de vue informatique, il faut distinguer trois catégories d'acteurs dans la communauté :

1. Les utilisateurs : étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs ou techniques utilisant les systèmes informatiques mis à leur disposition.
Ils ont à leur disposition des ordinateurs individuels ou sont titulaire d'un compte sur un serveur.
2. Les administrateurs système et /ou réseau, responsables techniquement du bon fonctionnement des infrastructures informatiques
3. Les responsables fonctionnels : Les directeurs d'U.F.R., les directeurs de laboratoires, les responsables de groupes ou d'unité, les enseignants encadrant des étudiants dans le cadre d'activités faisant appel à des ressources informatiques.

Chacun a des droits et des devoirs identiques dans l'esprit mais différents dans la pratique.

Droits de tous :

- Chacun a droit à l'information relative aux ressources et aux services communs offerts par l'Université de la Méditerranée,
- l'information lui permettant d'utiliser au mieux les moyens mis à sa disposition,
- l'information sur la sécurité du système qu'il utilise.

Devoirs de chacun :

- Chacun a le devoir de respecter les règles de sécurité applicables au système qu'il utilise ; ces règles consistent en la présente charte et la charte déontologique RENATER.

Des règles spécifiques à une unité ou un environnement de travail particulier peuvent éventuellement compléter cette charte. Ces règles sont tenues à la disposition de chaque utilisateur par le responsable fonctionnel ou l'administrateur système.

- Chacun doit respecter la propriété intellectuelle et commerciale conformément à la législation en vigueur.
- Chacun s'engage à ne pas prendre connaissance d'informations appartenant à autrui sans son accord, à ne pas communiquer à un tiers de telles informations, ou des informations non publiques auxquelles il peut accéder, mais dont il n'est pas propriétaire.
- Chacun doit s'identifier clairement, nul n'a le droit d'usurper l'identité d'autrui ou d'agir de façon anonyme. Chacun doit signaler toute tentative de violation de son compte.

